

Ottawa; elle dépendra d'un bureau régional, et seuls ces bureaux régionaux présenteront des rapports à Ottawa.

Trois régions sont établies, chacune ayant à sa tête un directeur régional. La région de l'Ouest, dont le bureau central sera à Calgary, s'occupera de tous les secteurs à l'ouest de la frontière du Manitoba et de l'Ontario. La région du Centre, dont le bureau sera à Cornwall, s'occupera du Québec et de l'Ontario. Enfin, la région de l'Atlantique, avec un bureau central à Sydney, s'occupera des quatre provinces atlantiques. Pour renforcer le bureau central de la direction des parcs nationaux à Ottawa, nous lui donnerons un second directeur adjoint. De même, la complexité des problèmes relatifs à l'administration de Banff étant reconnue, un administrateur sera désigné spécialement pour cette ville. L'administrateur de la ville résidera à Banff et fera rapport au surintendant général. Cette réorganisation de la Direction des parcs nationaux entrera en vigueur dès que le nouveau siège régional pourra être mis en service et doté du personnel nécessaire.

L'annonce que je viens de faire acquiert plus d'importance encore à la lumière d'autres renseignements que l'on m'a communiqués aujourd'hui. En effet, durant la période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1963, le nombre de personnes qui ont visité nos parcs nationaux est passé à 9,224,788, soit une augmentation de 24 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Cela confirme l'attrait et l'importance que revêtent nos parcs, et la nécessité d'une gestion plus efficace et d'une mise en valeur mieux comprise, afin de nous assurer qu'on les utilisera à bon escient et qu'on les préservera pour les générations futures.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre a écouté avec intérêt la déclaration du ministre relative à la réorganisation de la structure du service des parcs du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Je voudrais signaler que la nécessité de décentraliser l'administration des parcs se manifeste depuis un certain temps. Le ministre se souvient sans doute qu'au début de l'administration antérieure, nous avons tenté une initiative dans ce sens en plaçant les parcs de l'Ouest sous la responsabilité d'un surveillant de l'Ouest. Ce dernier s'est efforcé d'introduire une certaine cohésion et un ordre général dans les parcs de l'Ouest, et l'extension de ce principe au Canada central et dans les provinces Maritimes est excellente.

Je voudrais profiter de l'occasion pour avancer l'idée, partagée à mon avis par la majorité des Canadiens, que toute tentative

[L'hon. M. Laing.]

du gouvernement pour établir des parcs nationaux dans les vastes provinces du Québec et de l'Ontario sera favorablement accueillie par toute la population du pays. Ces parcs nationaux peuvent jouer dans notre régime des parcs nationaux un rôle prépondérant qui ne sera entièrement compris que par les générations futures et si, à l'avenir, nous au Canada possédons de vastes étendus de notre territoire dans son état primordial, ces régions ainsi préservées seront un témoignage constant de la grandeur sauvage de notre pays et de notre sollicitude à conserver nos ressources naturelles.

En second lieu, je voudrais rappeler à la Chambre que l'élaboration et l'application de la structure de nos parcs nationaux ne sauraient s'effectuer efficacement qu'avec la collaboration et la coordination des gouvernements provinciaux. Chacun possède sa propre organisation des parcs, et tous pourront contribuer à notre programme général si les provinces sont constamment informées de l'évolution de ce programme. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales du gouvernement précédent a contribué à rapprocher les provinces dans la poursuite de cette initiative, et je me réjouis de la déclaration du ministre actuel selon laquelle il en continue la réalisation.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons tous d'apprendre, j'en suis sûr, que le nombre de visiteurs augmente dans nos parcs nationaux — je ne parle que du nombre — et que le territoire a été divisé en régions administratives. Comme les députés de notre groupe, je me suis intéressé pendant nombre d'années aux parcs nationaux, parce qu'ils constituent une partie importante de nos ressources nationales et que leur administration a grandement besoin d'être améliorée, principalement par suite de circonstances nouvelles et d'un accroissement du nombre de visiteurs.

Je conviens avec le député de Qu'Appelle qu'il faut une collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux, de même qu'avec le public. Pour élaborer une politique permanente des parcs nationaux qui soit propre à conserver ce patrimoine à l'intention des générations à venir, nous devons nous assurer la compréhension, l'appréciation et la collaboration du grand public.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, sans analyser en détail les conséquences que cette nouvelle ligne de conduite pourrait avoir sur nos parcs nationaux, je tiens à souscrire aux observations qu'on a faites pour souligner l'importance des parcs nationaux au Canada et la nécessité non seulement d'améliorer l'administration des parcs